



Règlement particulier du 19^{ème} Tournoi de Suresnes **25 et 26 Mars 2017** **Séries R4 – D7 – D9**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 1602838 et sous le nom « 19^{ème} Tournoi National de Suresnes ». Il se déroule les 25 et 26 Mars 2017 au Gymnase Aubry (Stade Maurice Hubert), 21 Avenue Alexandre Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison, sur 6 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Pascal CANDEILLE. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le « 19^{ème} Tournoi National de Suresnes » est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, Juniors, Séniors et Vétérans.
- 2.2 Les séries proposées sont R4, D7, D9 dans les tableaux de SH, SD, DH, DD, DX
- 2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation a décidé de prendre en compte les inscriptions par ordre de réception, à condition que la fiche d'inscription en ligne soit dûment remplie.
- 2.5 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 23 février 2017. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 09 mars 2017. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Les inscriptions doivent se faire exclusivement par internet à l'adresse :
<http://www.badminton-tournois.org/suresnes19> (ouverte vers début janvier)
- 3.4 Dès qu'un club a un joueur qui s'inscrit au « 19^{ème} Tournoi National de Suresnes », il doit envoyer le nom et les coordonnées mail + portable du représentant de ce club afin que le comité d'organisation du « 19^{ème} Tournoi National de Suresnes » puisse le contacter en cas de problème d'inscription ou d'absence le jour du tournoi.
- 3.5 Le règlement se fera obligatoirement par chèque à l'ordre du BCS, le jour du tournoi, dès l'arrivée au gymnase, à la table de pointage.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par le lien internet, sous réserve que toutes les données soient renseignées.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à 12€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux
- 3.8 Les surclassements de série sont autorisés, uniquement d'une série. Par exemple, un joueur D9 ne peut pas s'inscrire en D7. De même, une paire D7-D9 ne peut pas s'inscrire en D7 ; en revanche, une paire D7/D8 y est autorisée.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « 19^{ème} Tournoi National de Suresnes » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, il n'y aura pas de conséquences.
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront également disponibles à l'adresse <http://www.badminton-tournois.org/suresnes19>. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre ceux-ci. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est CARLTON GT1. Ils seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi « 19^{ème} Tournoi National de Suresnes » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).